

Après les cités éducatives lancées en 2020, les cités de l'emploi annoncées lors du CIV de janvier, les cités de la jeunesse rejoignent la liste des dispositifs destinés aux jeunes des quartiers prioritaires.



Le label "cités de la jeunesse" a été lancé le 26 mai 2021 par la ministre chargée de la Ville. Il consacre des structures déjà existantes, associatives ou administrées par les collectivités territoriales à l'image des centres sociaux et socio-culturels. Les structures labellisées rassembleront toutes les informations nécessaires à la jeunesse (15-25 ans) dans l'objectif de développer l'accès aux droits, sur des thèmes aussi variés que l'insertion professionnelle, l'engagement associatif, la culture ou le sport. Il s'agit de mieux les orienter et d'anticiper la sortie de crise, qui touche plus durement les jeunes des QPV.

Ces lieux accueilleront le public des 15-25 ans sur des horaires adaptés et élargis au soir et au week-end. Ces lieux seront également dotés d'"agrégateurs d'opportunités", soit un outil numérique regroupant toutes les mesures et toutes les offres qui existent pour les jeunes, afin d'"accompagner les jeunes vers l'autonomie".

Les structures qui obtiendront le label obtiendront une subvention s'élevant jusqu'à 70 000 euros.

Où en sont les autres programmes et dispositifs ?

• cités de l'emploi

La Cité de l'emploi constitue la première étape d'un parcours d'insertion. Elle place le demandeur d'emploi au centre de l'attention d'un collectif associant les collectivités locales, le service public de l'emploi, les associations de proximité et les entreprises afin de proposer un accompagnement sur-mesure. Les 24 premières cités de l'emploi ont vu le jour il y a près d'un an, et ont été théorisées en même temps que les cités éducatives. Le programme s'est élargi en 2021 à 60 nouveaux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Une enveloppe de 100 000 euros par Cité de l'emploi et par an

est allouée par le ministère chargé de la Ville à un chef de file sur le territoire.

[L'instruction du Gouvernement du 12 mai 2021 relative à l'extension territoriale du programme "Cité de l'emploi"](#) [1] précise les modalités de déploiement. Ainsi, les préfets doivent faire remonter avant le 30 mai 2021 la liste des territoires candidats à l'expérimentation, « *en les hiérarchisant suivant le degré de maturité des plans d'action et le degré d'implication des exécutifs locaux* ».

• Cités éducatives

Depuis la rentrée 2019, 80 Cités éducatives ont été labellisées dont 13 pour les Hauts-de-France [2]. 46 nouvelles cités sont en cours de labellisation, dont 8 dans la région (Soissons, Douai-Waziers, Dunkerque - Grande-Synthe, Hautmont-Louvroil - Maubeuge - Neuf Mesnil, Beauvais, Montataire, Avion, Liévin).

Le programme vise à organiser autour d'un collège chef de file l'accompagnement de chaque enfant individuellement dans son parcours éducatif depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Pour ce faire, les pilotes doivent mobiliser la totalité des acteurs et des lieux éducatifs : l'école, les enseignants et les élèves, mais aussi les parents, les professionnels de la petite enfance, les médiateurs, travailleurs sociaux, les bibliothécaires et documentalistes, les éducateurs et les animateurs des structures d'activités artistiques, culturelles et sportive. Pour ce programme, l'investissement de l'Etat s'élève à 230 millions d'euros sur la période 2019-2024.

L'IREV anime le réseau national des 21 cités éducatives (dont 8 en cours de labellisation) implantées dans les Hauts-de-France. Retrouvez l'ensemble des événements et ressources produites par l'IREV dans ce cadre [ici](#) [3].

• Quartiers productifs

Le 18 mai 2021, Nadia Hai, ministre chargée de la Ville annonçait le lancement du programme « Quartiers productifs » et son déploiement sur 14 territoires pilotes. Il vise à accompagner et accélérer le développement économique des quartiers prioritaires.

Portée par le ministère chargé de la Ville et mis en œuvre conjointement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque des Territoires de la Caisse des dépôts et Bpifrance, la démarche Quartiers Productifs a une double ambition : accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants.

Ces territoires « Quartiers productifs » pourront ainsi faire émerger et accélérer des projets centrés sur 4 priorités :

- le soutien à l'entrepreneuriat
- le développement du commerce et de l'artisanat
- l'implantation d'activités productives
- la transition numérique.

Les territoires pilotes situés dans la région sont Roubaix, la Communauté urbaine d'Arras et Maubeuge Val de Sambre.

- [Politique de la ville : Nadia Hai lance les 14 premiers "quartiers productifs" Accès](#) [4]
- [Cités de l'emploi : comment des acteurs multiples se réinventent pour répondre au défi](#)

[commun du décrochage des quartiers Accès](#) [5]

- ["Cités de l'emploi", "cités éducatives", "cités de la jeunesse" : le gouvernement multiplie les labels au pied des cités Accès](#) [6]

Dates: Jeudi 27 mai 2021 - 14:00

Thématiques: [Développement économique](#) [7]

[Emploi, Insertion, Formation](#) [8]

[Education](#) [9]

[Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [10]

[Politique de la ville - DSU](#) [11]

Publié le 27 mai 2021

URL de la source (modifié le 31/05/2021 - 09:19): <https://www.irev.fr/actualites-0/lancement-des-cites-de-la-jeunesse>

Liens

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45171>

[2] <http://Cités Educatives : 13 territoires labellisés dans les Hauts-de-France>

[3] <https://www.irev.fr/thematiques/education-jeunesse-parentalite/cites-educatives>

[4] <https://www.banquedesterritoires.fr/politique-de-la-ville-nadia-hai-lance-les-14-premiers-quartiers-productifs>

[5] <https://www.aefinfo.fr/depeche/649174-cites-de-l-emploi-comment-des-acteurs-multiples-se-reinventent-pour-repondre-au-defi-commun-du-decrochage-des-quartiers>

[6] https://www.banquedesterritoires.fr/cites-de-l-emploi-cites-educatives-cites-de-la-jeunesse-le-gouvernement-multiplie-les-labels-au-pied?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2021-05-27&pk_source=Actualit%C3%A9s%20Localtis&pk_medium=RSS

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3678>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[9] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>

[10] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>

[11] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>